

PR-1146: Acquisition et mise en place d'un système d'exploitation pour le parking situé sur l'esplanade du centre sportif des Vernets

Commission de la sécurité du
domaine public de
l'information et de la
communication (CSDOMIC)

29 octobre 2015



Parking des Vernets

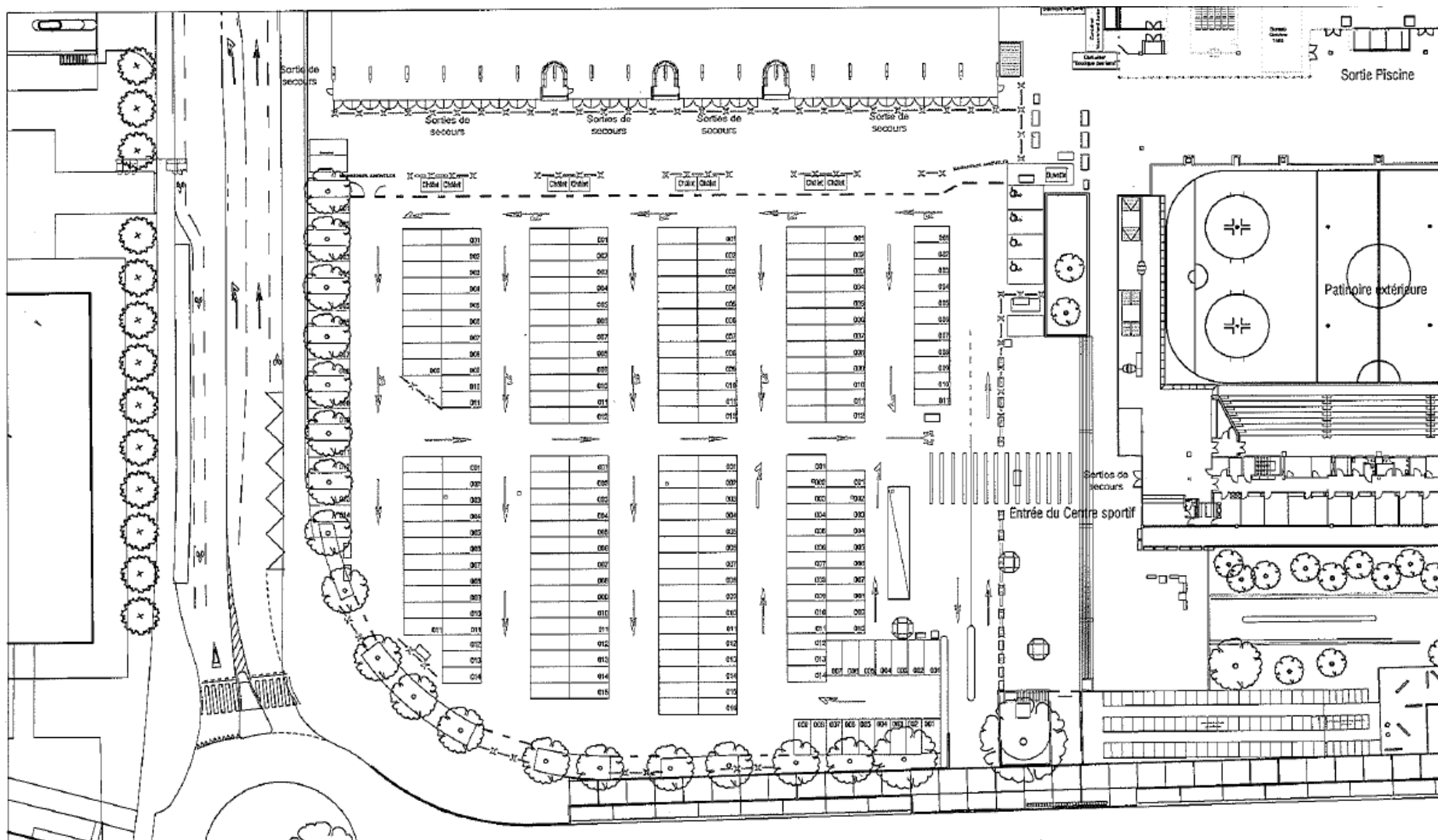
- Parking privé avec barrières comprenant 244 places
- CA annuel de près de 600'000 francs suisses
- Domaine privé de la VdG
- Système d'exploitation en vigueur depuis septembre 2008, dont l'acquisition découle du marché public réalisé dans le cadre de la PR-472; accordé à la société Irec ticketing technology
- Même technologie: parking et accès piscine et patinoire

Parking des Vernets

Actuellement, la gestion du parking est réalisée en direct par le Service des sports avec un certain nombre de problèmes (ci-après) qui impliquent une maintenance spécifique compliquée au vu de la spécificité des équipements.

En outre, s'agissant d'une zone relevant du domaine privé de la Ville de Genève, le Service des sports ne peut faire intervenir la police municipale ou cantonale en appui, sauf en cas d'infractions très graves.

Parking des Vernets



1. Parking des Vernets – Problèmes rencontrés

1.1 Problèmes techniques:

- Des pannes fréquentes et des problèmes techniques émanant du système de gestion des accès, de distribution des billets d'entrée et de paiement ;
- Un fonctionnement défaillant lors de conditions climatiques particulières (chaleur et pluie).

→ Ces pannes très fréquentes nécessitent une mobilisation importante des collaborateurs et collaboratrices du Service des sports et font l'objet d'un mécontentement également important de la part des usager-e-s.

1. Parking des Vernets – Problèmes rencontrés

1.2. Ainsi que:

- Un système sans avalement des billets lors du paiement et de la sortie du parking (incompréhension du système par les usager-e-s - bourrage) ;



1. Parking des Vernets – Problèmes rencontrés

- Une maintenance compliquée ;
- Une resquille importante en l'absence de surveillance vidéo et de boucles magnétiques au sol trop proches l'une de l'autre notamment ;
- Un service après-vente lourd et lent.



2. Parking des Vernets – Remplacement du système et gestion déléguée du parking

- Réaliser l'investissement nécessaire pour remplacer l'outil de gestion actuel obsolète et inadapté;
- Déléguer à un tiers la gestion du parking (administration et technique);
- Coût de la délégation (100'000 francs) couvert par l'augmentation des recettes (opération financièrement neutre – B 2015).

2. Parking des Vernets – Remplacement du système et gestion déléguée du parking

Nouveaux tarifs: prix attractifs pour les premières 2,5 heures, afin de permettre aux usagères et usagers d'accéder aux parkings et de pratiquer un sport. Ensuite, ils découragent le stationnement de longue durée et les pendulaires.



2. Parking des Vernets – Nouveau système de gestion

Caractéristiques:

- gestion centralisée externe, déléguée à une entreprise (marché public);
- support de vente sur papier (code-barres) ainsi que carte RFID (type carte de crédit);
- configuration à l'aide d'un ordinateur, effectuée par l'entreprise;
- gestion des abonnements (support RFID, type carte de crédit), effectuée par l'entreprise;
- paiements par cartes de crédit et débit;
- paiements avec billets et monnaie;
- maintenance du système sur appel et par télémaintenance ainsi que l'intervention par un technicien sur site (max. une heure après appel).



2. Parking des Vernets – Nouveau système de gestion

Le **matériel** nécessaire au fonctionnement du système :

- deux caisses automatiques, avec caisse de rechange pour billets et la monnaie, y compris lecteur de cartes de crédit et de débit;
- deux bornes (entrées et sorties) comprenant boucles induction et barrières;
- système d’interphonie IP;
- enseigne extérieure;
- câblage fibre optique, pour la connexion entre la centrale de l’entreprise et le Centre sportif des Vernets.



2. Parking des Vernets – Solutions amenées par le nouveau système

- Remplacer le matériel obsolète par un équipement performant et spécifique à l'exploitation de parking;
- Installer une borne sans contact RFID pour les abonnés et lecteur de code-barre avec avalement du ticket pour les usagers;
- Un travail avec la CMAI est engagé sur les clauses de maintenance nécessaires dans le choix du prestataire;
- Un re-positionnement des boucles magnétiques pour éviter les voitures suiveuses, et un système d'alerte automatique.